

COMMUNE DE VILLAGE-NEUF

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Conseillers Municipaux :

Séance du 30 mars 2023

sous la présidence de Madame Isabelle TRENDEL, Maire

élus en fonction : 27
présents : 23
excusés : 4 dont 4 procurations
absent : /



8^{ème} QUESTION A L'ORDRE DU JOUR

Subventions aux associations

8-1. Subventions de fonctionnement à divers organismes

M. KASTLER, Adjoint, rappelle au Conseil Municipal que l'ensemble des subventions de fonctionnement proposées au vote du Conseil Municipal sont listées dans la note de synthèse explicative qui lui a été transmise le 24 mars 2023.

Le Conseil Municipal :

- ↳ Vu la liste des subventions de fonctionnement aux associations et organismes divers qui a été adressée à chaque Conseiller Municipal le 24 mars 2023 ;
- ↳ Vu les conventions financières passées avec l'Amicale du Personnel de la Commune de Village-Neuf, l'Association « Les Chouettes » de Village-Neuf, l'Association Jeunesse et Loisirs (A.J.L.) de Village-Neuf, l'Association des Sociétés Locales (A.S.L.) de Village-Neuf, l'Ecole de Musique de Village-Neuf et l'Association Art'Neuf de Village-Neuf, respectivement les 18 octobre 2001, 22 octobre 2001, 29 avril 2009, 15 novembre 2006, 13 novembre 2007 et 9 avril 2009 ;

- ↪ Considérant que les nouvelles modalités d'attribution des subventions aux associations sportives ont été validées par la commission des finances et d'attribution des subventions lors de sa séance du 8 mars 2023 ;
- ↪ Considérant que ne peuvent pas prendre part aux délibérations et au vote :
 - ↪ Mme la Maire concernant l'Association de la Petite Camargue Alsacienne ;
 - ↪ Mme la Maire, Mmes FRONTERA (par procuration donnée à Mme RAMASSAMY), HOOD et RAMASSAMY, et M. KOEHL concernant l'Association Les Chouettes ;
 - ↪ MM. BISSELBACH, SPINDLER et UNTERSEH et Mmes GROELLY et RICHARD concernant l'Association des Sociétés Locales ;
 - ↪ MM. BISSELBACH, BRENGARD et ULRICH et Mmes BIANCHI, FRONTERA (par procuration donnée à Mme RAMASSAMY), et HOOD concernant l'Association Jeunesse et Loisirs ;
 - ↪ MM. BETTINGER, BRENGARD et SCHMITTER (par procuration donnée à Mme la Maire) et Mmes BIANCHI, HEINRICH et RAMASSAMY concernant l'association Art'Neuf ;
 - ↪ MM. KOEHL, SCHMITTER (par procuration donnée à Mme la Maire) et ULRICH et Mmes MULLER-RONDO (par procuration donnée à Mme WISSELE) et RAMASSAMY concernant l'Ecole de Musique de Village-Neuf ;
 - ↪ M. KASTLER concernant l'association des Amis de l'Orgue de Village-Neuf ;
 - ↪ Mme RICHARD concernant l'Association Rond'ment bien ;
 - ↪ M. BETTINGER concernant la Confrérie de l'Asperge ;
 - ↪ MM. BISSELBACH et SPINDLER concernant l'Amicale des Anciens Sapeurs-Pompiers ;
 - ↪ M. ROUDERIES concernant le Tennis-Club de Village-Neuf ;
- ↪ A l'unanimité des voix ;
- Décide d'attribuer en 2023 aux divers organismes et associations ci-après, les subventions de fonctionnement suivantes :

Amicale anciens Sapeurs-Pompiers	400 €
Amicale de Pêche du Quackery	1 600 €
Amicale du Pers. Communal	55 000 €
Amis de l'Orgue	400 €
Amis des Landes	250 €
APPMA de Village-Neuf	1 000 €
Art'Neuf	90 000 €
Ass. Arboricole « L'Arbre et Nous »	400 €
Ass. Département. OCCE 68 Ecole Lina Ritter	5 000 €
Ass. Département. OCCE 68 Ecole Schweitzer	15 000 €
Association Jeunesse & Loisirs	15 000 €
Association Cigogne d'Alsace	1 000 €
Association des Aviculteurs	1 500 €
Association des Sociétés Locales	30 000 €
Base Nautique	500 €
Cercle Catholique	4 000 €
Chœur d'Hommes du Rhin	500 €
Chorale Sainte-Cécile	500 €
Chouet'Bike Club	1 400 €
Club Vosgien	900 €
<i>Collège Gérard de Nerval (subv. exceptionnelle)</i>	810 €
Confrérie de l'asperge	400 €
Coopérative Gérard de Nerval	100 €
Ecole de Musique Village-Neuf	39 000 €
F.C. Village-Neuf	3 200 €
Handball Village-Neuf	2 900 €
Läucher Stéblé	400 €
Les Chouettes	287 000 €
Musique Municipale	3 000 €
Pétanque Club	1 200 €
Petite Camargue Alsacienne	5 000 €
Rond'ment bien	400 €
Section Croix-Rouge	1 500 €
Société Canine	1 400 €

Société de Gymnastique	2 400 €
<i>Société de Gymnastique (subv. exceptionnelle)</i>	12 000 €
Société d'Histoire Huningue	600 €
Tennis-club	1 000 €
Trait Convivial	800 €
UNIAT	400 €
Volant Trois Frontières	1 500 €
Part. aux réceptions des Ass. Locales	1 950 €
Divers (à engager selon délibérations spécifiques)	2 690 €

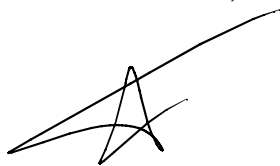
TOTAL 594 000 €

- Décide d'inscrire les crédits correspondants à l'article 65748 du Budget Primitif 2023 ;
- Décide l'attribution d'une subvention de 57 000 € au C.C.A.S. de Village-Neuf et d'inscrire les crédits correspondants à l'article 657362 ;
- Décide l'attribution d'une subvention de 1 800 € à la CAAA et d'inscrire les crédits correspondants à l'article 657382 ;
- Approuve les avenants pris pour modifier les dispositions financières des conventions passées avec l'Amicale du Personnel de la Commune de Village-Neuf, l'Association « Les Chouettes » de Village-Neuf, l'Association Jeunesse et Loisirs (A.J.L.) de Village-Neuf, l'Association des Sociétés Locales (A.S.L.) de Village-Neuf, l'Ecole de Musique de Village-Neuf et l'Association Art'Neuf de Village-Neuf ;
- Autorise Mme la Maire ou son représentant à signer ces avenants dont les projets sont joints en annexe à la présente délibération.

Pour extrait conforme :

Village-Neuf, le 4 avril 2023

Le secrétaire,



Olivier CRELEROT

La Maire,




Isabelle TRENDEL